

Accord Départemental du 9 juillet 2009 de la production agricole de l'Eure

Cotisations au 1^{er} janvier 2022

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Taux d'appel (85 %)	Régime Conventionnel		
			Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	1,15%	0,978% PMSS	33,52 €	16,76 € (50%)	16,76 € (50%)
Option extension famille	2,26%	1,921% PMSS	65,85 €	0 €	65,85 €
Total si option souscrite	3,41%	2,898% PMSS	99,37 €	16,76 €	82,61 €

Montant du PMSS 2022 = 3 428 €

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés

2 boulevard de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre

Institution de Prévoyance agréée par arrêté ministériel du 17 octobre 1979 - régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

www.anips.fr

